le journal de la
BOURSE DU TRAVAIL OCCUPÉE
par des travailleurs sans-papiers isolés

NUMÉRO 9 • Vendredi 26 Décembre 2008 • 50 centimes

Il n'est de richesse que d'hommes. (Jean Bodin)

Vers un syndicat de sans-papiers ?
Vers des états généraux des sans-papiers de France ?

Samedi 13 décembre s'est tenu, à la Bourse du travail de Paris, le deuxième « débat télévisé sur matelas », organisé par la coordination des sans-papiers 75 et notre journal.

Venant après le premier débat tenu en juin dernier consacré aux « enjeux et perspectives » des luttes des sans-papiers, et, surtout, après plus de sept mois d'occupation de la Bourse du travail, cette deuxième rencontre et son thème, *« le travail des sans-papiers en France »*, laissaient espérer mieux : une discussion franche et riche non seulement en informations sur les conditions et prémisses d'une telle main-d'œuvre « informelle », mais encore et notamment en perspectives d'organisation et d'action.

Ceux qui s'attendaient à un débat d'envergure sur ce deuxième volet sont restés sur leur soif, la discussion n'a simplement pas eu lieu. C'est dommage, et avant tout pour les sans-papiers de l'occupation. Pour des travailleurs en lutte, aucun doute que le thème du travail et des conditions du travail implique celui des moyens spécifiques et généraux de la lutte. Si celle-ci marque le pas, à plus forte raison il implique la discussion des voies à suivre pour la relancer.

Pourquoi ce résultat décevant alors que ces points avaient été spécialement annoncés ?

Faisons abstraction du défaut dans la conduite des débats. Si ceux-ci sont partis dans tous les sens sans plus revenir au principal, sans revenir à la fin dont ce débat devait être le moyen - une discussion élargie des deux derniers points prévus, la question syndicale et les perspectives d'organisation et de lutte -, cela a été aussi l'effet d'une attitude opposée, dès qu'elle prend le dessus, à celle d'un débat de recherche et de proposition en cours de lutte. Cette attitude n'est pas le fruit du hasard, elle vient d'une logique dominante, celle de la mise en spectacle.

Le spectacle, partie intégrante de la géométrie du pouvoir et de la domination depuis l'antiquité, en occident, peut-il se plier à d'autres règles que les siennes ? Un débat qui se met en spectacle, comme cela a été le cas, tout au moins dans la deuxième partie de ce « débat sur matelas », peut-il encore prétendre à rester tel, ne risque-t-il pas de changer foncièrement de nature, de s'abandonner, de ce fait, dans les bras du spectacle global du pouvoir, donc d'en faire le jeu ? (Pouvoir au sens large, puisque le pouvoir de domination est, par excellence, dans les sociétés modernes, le fait social structurant le plus large.)

Voilà les questions auxquelles il faudrait que répondent les organisateurs et animateurs du débat.

Si ce n'est pas pour de telles raisons de fond, pour quelle autre raison les deux points annoncés, écrits en forme de questions en tête du présent numéro, sont-ils restés sans la moindre ébauche de réponse ?

Ce n'est pas à notre journal d'y répondre à la place d'autres. Pour notre part, nous renonçons même à faire le compte-rendu de ce débat. Son film sera bientôt disponible en dvd et mis en ligne. Nous préférons publier des matériaux « en marge ».

Toutefois, ces critiques ne sauraient faire méjuger de la première partie du débat. Les voix des délégués de l'occupation de la Bourse du travail s'y sont surtout exprimées. Elles nous ont rappelé jusqu'à quel point est encore seul vrai le mot d'il y a quatre siècles, reproduit ci-dessus en exergue.

En marge du débat sur matelas
Voyage au Mali

Sissoko, le coordinateur de la CSP 75, a fait allusion, pendant le débat, à son récent voyage au Mali, duré pratiquement tout le mois de novembre. Nous l'avons questionné là-dessus plus longuement. Son récit et ses remarques sont intéressants à plusieurs titres. Les voici.

Parcours de migrant

Je suis parti dans le cadre d'un projet, *« Parcours de migrant »*, de l'association Autre Monde. Celle-ci avait recueilli dans les foyers parisiens une cinquantaine de témoignages d'émigrés africains francophones. Le questionnaire portait sur les raisons de la décision d'émigrer ; sur les moyens de notre venue en France ; notre vie ici, l'expérience du foyer, du travail, des arrestations, de la rétention, la chasse aux papiers, etc. ; les liens maintenus au pays, nos projets d'avenir. C'est mon parcours qui a été choisi.
Le projet prévoyait une exposition au pays d'origine. C'est pourquoi mon voyage au Mali a été organisé, et une expo de quatre jours montée dans la ville de Kayes, d'où je suis. L'expo consistait en cinq salles, chacune avec animation : des photos de mon parcours, notamment la quête des papiers et l'organisation en collectifs de sans-papiers ; le voyage type de l'émigré, depuis le départ de son village jusqu'à son arrivée ; l'arrivée en France et le foyer ; la rétention et l'expulsion (dans cette salle, le premier « débat sur matelas » à la Bourse du travail occupée était projeté en continu) ; et, pour finir, en préfecture, l'obtention des papiers.
L'expo a été un succès, elle a été visitée par quatre classes de collège et une de lycée, et par de nombreuses gens de Kayes, de toutes catégories sociales.

Les députés de Kayes

J'ai profité de ce voyage pour parler au Mali de la situation des sans-papiers en France et de la lutte que nous menons à la Bourse du travail ; pour parler des sans-papiers en général, non seulement des Maliens ; et non seulement pendant les quatre jours de l'exposition.
J'ai rencontré à l'Assemblée nationale, à Bamako, les députés de ma région. L'émigration est un problème qui touche spécialement la région de Kayes ; 80 pour cent des immigrés maliens de France viennent de là ; c'est une région fortement touchée par la sécheresse. Rien qu'en 2005, sur environ 12 millions d'habitants du Mali, 2 millions ont émigré un peu partout dans le monde.
J'ai eu deux rencontres avec les députés, et cela montre combien la question est sensible pour eux aussi. Je leur ai notamment expliqué le grand danger que comporte, en ce moment, avec ce gouvernement français en place, la signature d'un accord entre la France et le Mali pour l'expulsion des sans-papiers. Tout sans-papiers est systématiquement fiché, lors du dépôt de son fichier en préfecture ou lors de soins, car pour les obtenir il faut montrer un bon document ; donc la signature comporterait forcément l'expulsion à bref délai des sans-papiers maliens fichés.
Le hasard fait bien les choses. Ceci se passait juste au moment où la coordination 75 manifestait au consulat du Mali. La nouvelle nous est parvenue et j'ai pu faire ce commentaire en temps réel aux députés : *« Eh bien, voyez-vous ! ce sont mes camarades ! »*
Je leur ai demandé de se faire les porte-parole de nos doléances auprès du président de la République du Mali, afin qu'il intervienne auprès de son homologue français pour obtenir la régularisation de tous les sans-papiers de l'occupation de la Bourse du travail. J'ai insisté sur ce qu'il faut représenter spécialement au président malien.
À Saint-Bernard la lutte était menée surtout par des Sénégalais, à la basilique de Saint-Denis surtout par des Algériens et des Béninois, à Cachan par des Ivoiriens. Cette fois-ci, pour la première fois, les éléments moteurs sont des Maliens. Si on considère que cette occupation d'aujourd'hui est la plus grande qu'il y ait jamais eu en France, et que, à la différence de ces occupations qui ont marqué le mouvement des sans-papiers, elle se passe en l'absence du soutien traditionnel des associations françaises, son aboutissement serait un résultat très positif non seulement, entre autres, pour les Maliens de France, mais encore pour la République du Mali et son image internationale, surtout en Afrique.
À Bamako, j'ai rencontré aussi le conseiller technique du ministre des Maliens de l'extérieur. Je l'ai sollicité pour qu'il intervienne auprès de ses homologues français du ministère de l'immigration, pour qu'il leur demande la régularisation immédiate de tous les sans-papiers de la Bourse du travail. Il m'a conseillé de demander aussi, dès ma rentrée en France, l'appui du conseil des Maliens de France. Ce que j'ai fait avec mes camarades. Nous avons été très bien reçus, écoutés.
Nous attendons maintenant que, des mots, l'on passe aux actes. Nous attendons une réponse forte et rapide de la part de toutes les autorités maliennes. Elles ne pourront pas dire qu'elles ne savaient pas.

« Aide au développement », compagnies aériennes, gouvernements

Pendant les rencontres avec les députés, ils m'ont confirmé que l'« aide au développement » de la France au Mali est trois fois inférieure à la somme recensée d'argent qu'envoient les immigrés de France. La part de l'argent des sans-papiers dans cette aide *réelle* au développement est prépondérante.
Je souligne réelle, car tel n'est pas le cas de l'État français, qui fait la plus grande part à des « aides » fictives. Pour tout dire, il comprend dans l'aide au développement jusqu'aux coûts élevés des expulsions des sans-papiers, c'est-à-dire que, dans ses comptes, il les fait payer à leur pays d'origine.
Il faut savoir que tout un système bancaire a été créé pour récolter l'argent des sans-papiers. (Mais ceux-ci ne sont pas fous, et, pour avoir un cadre complet, il faut ajouter que la part des sans-papiers dans l'aide réelle au développement de leur pays est bien supérieure à la somme officiellement recensée. La plupart de leur argent arrive au pays par d'autres voies que celles des banques, par exemple lors de voyages de telle personne de confiance.)
En cas d'expulsion, et une fois au pays, il est impossible de récupérer l'argent versé dans une banque française. Les sans-papiers versent donc leur argent dans des banques spécialisées, de vraies « banques à sans-papiers », comme la Bhm (banque de l'habitat du Mali), la Bim.sa, la Bhs (banque de l'habitat du Sénégal), etc. Ces banques travaillent avec des banques françaises très connues, en sont en fait des espèces de succursales. Déposer de l'argent dans ces banques « africaines » en France a un coût pour le déposant : deux pour cent en moyenne. Aussi tout sans-papiers a intérêt, dès qu'il a une petite somme, à la faire rapatrier. Ce qu'il fait régulièrement.
Avec l'argent de ces banques, c'est-à-dire avec l'argent des sans-papiers ainsi rapatrié, fonctionnent au pays d'autres entreprises. Et par exemple les compagnies aériennes, et par exemple la Cam, compagnie aérienne du Mali.
Moralité de cette histoire de banques : il n'y a pas que l'économie française qui profite du système du « travail des sans-papiers en France ». Les gouvernements africains n'en profitent pas moins. Ces mêmes gouvernements qui collaborent avec l'État français et qui lui remettent les laisser-passer pour l'expulsion de leurs compatriotes. Car c'est grâce à l'argent des sans-papiers que les membres de ces gouvernements voyagent gratuitement partout dans le monde. Pour eux aussi, c'est dans le bon ordre des choses qu'un sans-papiers demeure sans papiers le plus longtemps possible.
Celui qui trouve qu'on exagère, celui-là doit d'abord répondre à une toute petite question. Pourquoi cette hâte qui saisit l'ancien sans-papiers frais régularisé ? Pourquoi il n'a donc pas de cesse qu'il ne courre à « sa » banque et y ferme son compte, pas de cesse qu'il ne courre dans une autre banque, une banque française, ou à la poste, et y apporte tout son petit pécule ?

En marge du débat sur matelas

Proposition : un syndicat Moï-Cgt (main-d'œuvre immigrée)

Parmi les questions pas du tout ou pas assez affrontées dans le débat, la question syndicale. Elle a bien été annoncée, mais après deux courtes interventions, la discussion souhaitée n'a pas eu lieu, ni sur le rôle des syndicats dans les luttes des sans-papiers, ni sur les perspectives d'organisation et de lutte.

La première intervention a porté sur la fondation d'un *« syndicat main-d'œuvre immigrée »* affilié à la Cgt. Cette proposition a été avancée par Pierre-Jean, syndiqué Cgt de base, dont notre journal a déjà publié une contribution *[voir numéro 5]*.

La deuxième a exprimé une méfiance, non de principe, mais d'opportunité, à l'égard d'une telle hypothèse : non tant en raison de la nature des syndicats existants, notamment de la Cgt, et de leur place dans le fonctionnement global de l'État capitaliste contemporain, que du rôle spécifique joué dans les luttes actuelles des travailleurs sans-papiers. Un *« syndicat des sans-papiers »* indépendant pourrait peut-être mieux faire l'affaire.

Pierre-Jean nous a communiqué un texte qui a un double mérite. Il fait le point sur la dernière « importante étape » de la direction confédérale Cgt concernant les sans-papiers grévistes, et il avance et motive clairement sa proposition. Il convient de rappeler ici que celle-ci avait été avancée dès le début de l'été *[voir sur Pajol à la date du 3 juillet]*, dans un texte dense où il était dit que le véritable *« syndicat Cgt de la Bourse du Travail »* étaient désormais *« les délégués de la Csp 75 »* qui, depuis cette Bourse, avaient lancé le mot d'ordre de la *« grève générale des sans-papiers »*.

Pour en comprendre les premiers paragraphes, il faut se rapporter aux Afp du 12 décembre, qui faisaient état d'un document ministériel concernant l'extension des critères de l'article 40 (régularisation par le travail) aux travailleurs sans-papiers intérimaires.

Voici la lecture que le ministère donne de son propre document : *«Il s'agit d'une grille indicative transmise aux préfectures concernées pour étudier au cas par cas les dossiers dont elles sont saisies dans le cadre des quelques conflits sociaux en cours dans le secteur de l'intérim. Il ne s'agit donc pas d'instructions générales et impératives. »*

Tout autre la lecture de la secrétaire confédérale Cgt Francine Blanche : *« C'est une importante étape qui vient d'être franchie, le ministère a transmis aux préfectures des critères communs [...], on ne sera plus ainsi dans l'arbitraire des décisions de chaque préfecture. Il nous a fallu plusieurs mois de bagarre pour obtenir ces critères [...], ils ouvrent la voie à la régularisation des travailleurs intérimaires. »*

Loin d'être une avancée légale, ces critères souscrits par la confédération Cgt ne sont que des points de repère, une grille indicative à l'attention des préfectures. Contre la volonté affirmée de nos camarades sans-papiers, la confédération et toutes les organisations et associations qui la soutiennent acceptent ce « cas par cas » que rejettent les grévistes et les collectifs de sans-papiers.

Elle entérine ainsi la division entre sans-papiers, en totale opposition avec son but statutaire d'*union* de tous les travailleurs. Elle entérine également, par les régularisations d'un an, la précarité de la situation de nos camarades sans-papiers et les livre ainsi à l'arbitraire patronal par le chantage à l'emploi. Loin de souscrire un progrès vers l'*égalité des droits*, elle admet, sans le dire, la « préférence nationale » chère à Le Pen, en refusant d'exiger la suppression de la taxe Anaem, discriminatoire à l'embauche. Loin d'apporter un soulagement à nos camarades immigrés, elle se rend complice du *terrorisme d'État* en passant sous silence la revendication essentielle de la fermeture des Cra et de la fin des rafles et arrestations au faciès.

Si le mouvement acceptait ne serait-ce qu'une partie de cette logique confédérale, ce serait un *recul* du mouvement des sans-papiers à ses balbutiements d'avant Saint-Bernard.

Dans l'immédiat, des mesures d'urgence s'imposent au mouvement gréviste :

- faire un état des lieux encore en grève, les coordonner efficacement malgré et contre les états majors syndicaux et associatifs ;
- remettre à l'ordre du jour les revendications communes au mouvement : carte de résident (10 ans) pour tous les sans papiers ; suppression de la taxe Anaem ; fermeture de tous les Cra ;
- poser la question de l'organisation autonome du mouvement autour de ces revendications, vers la liberté de circulation et d'installation et l'égalité des droits.

À ce propos, on est dans l'obligation de constater que les réunions entre collectifs et grévistes, qui étaient une bonne initiative vers l'unification du mouvement, ont été un échec. En attendant d'en analyser les causes internes et externes, on peut déjà avancer que la peur de certains « petits chefs » de perdre leur stérile pouvoir n'y a pas été étrangère.

Syndicat Moï-Cgt

Les grèves lancées au mois d'avril, qui auraient pu et dû devenir une grève générale des sans-papiers, ont permis malgré tout au mouvement de franchir une nouvelle étape.

Les collectifs issus du cycle des combats initiés par l'occupation de l'église Saint-Bernard ont montré leurs capacités de mobilisation et ont été un moment important d'organisation pour le développement du mouvement. Malgré toutes leurs limites, ils ont posé des jalons d'une véritable organisation des luttes dans un syndicat autonome des travailleurs et travailleuses immigrés, avec ou sans emploi, afin de fédérer et coordonner toutes les luttes pour l'égalité des droits.

Ce combat pour l'égalité ne peut être séparé, encore moins opposé, au combat plus général des travailleurs pour leur émancipation. Il en est une partie intégrante et essentielle, il ne peut donc que demander son adhésion au syndicat qui prétend le « représenter », en l'occurrence la Cgt, qui a encore pour but, inscrite dans ses statuts, l'émancipation de toute la classe ouvrière.

Cette organisation formelle n'est évidemment pas une garantie, mais elle est une condition pour que chaque camarade puisse reprendre en main sa destinée. Elle est aussi une condition pour que l'égalité des droits soit une réalité au moins dans le syndicat, loin du colonialisme de la direction actuelle.

Ce syndicat Moï-Cgt (main-d'œuvre immigrée) est une proposition. Celle-ci n'a pas valeur de passage obligatoire du mouvement, n'est pas conçue comme nécessaire à son efficacité, mais elle a le mérite d'exister. Elle devrait permettre l'autonomie du mouvement en rompant son isolement.

Une telle proposition, pour prendre forme, suppose que tous les soutiens, dans et hors la Cgt, la fassent connaître sans sectarisme parmi les sans-papiers et les régularisés ; qu'ils la fassent connaître parmi les travailleurs et travailleuses français ; enfin, qu'ils prennent des initiatives concrètes pour favoriser sa naissance.

Elle suppose d'abord et avant tout que nos camarades immigrés, avec ou sans papiers, avec ou sans travail, aient la volonté de lui donner la forme et le corps, et qu'ils prennent les initiatives nécessaires à la convocation d'un congrès constitutif, sur un programme revendicatif et une stratégie clairs.

Encore une fois, ceci n'est qu'une proposition, elle ne vaut qu'en tant que telle. Mais laisser les choses en l'état reviendrait à l'abandon du combat pour l'égalité des travailleurs immigrés et français. Au final, à l'abandon du combat de notre classe pour son *émancipation*.

Pour contacter
la Coordination 75

Sissoko : 06 26 77 04 02
Diallo : 06 99 01 81 59

e-mail : bourse.occupee@free.fr

En marge du débat sur matelas

Émigration, le drame des femmes africaines

Deux voix de femmes africaines ont animé le débat. D'abord celle, pure et claire, de Samba Socé, qui a lu le communiqué de la coordination 75 reçue au conseil d'État *[voir communiqué page 7]*. Ensuite, celle de Sindy Diakité. Son intervention vigoureuse nous a poussés à l'interviewer.

Sindy était enseignante et journaliste à radio Bamako. Malade, elle est venue en France pour se faire soigner, il y a un an et trois mois de cela. Ses soins ont demandé du temps, beaucoup de temps, et elle a perdu son travail au pays. Depuis, pour poursuivre ses soins, elle est en France sans papiers. Son plus grand regret est d'avoir laissé sa fille.

Le disant elle regarde autour d'elle avec un profond soupir, et elle se dit plus qu'elle nous dit : *« Si j'avais un studio comme ça, je la ferais venir en France, elle aussi. »* (Le « studio » est une pièce encombrée de vieux meubles à la Bourse du travail, une dizaine de mètres carrés.) Et elle ajoute : *« Une femme séparée de ses enfants c'est la pire des violences. Elle les a abandonnés au pays, elle sait dans quelles conditions. »*

Sa jeune fille est mariée, mariée à un homme émigré aux États-Unis. Voilà le drame des femmes africaines : être mariées à des hommes émigrés.

Elle connaît ça, Sindy. Son mari avait émigré au Gabon, et, quand il est revenu, après 14 ans d'éloignement, il a émigré de nouveau. C'est alors qu'elle a divorcé. Et c'est alors qu'elle est venue en France pour se faire soigner.

Droits culturels

Sindy tient à le souligner tout de suite, avec force et avant même de parler d'elle, de sa fille et de son ex-mari : sa voix n'est pas que sa voix, c'est la voix générale qui sourd du continent-femme de l'Afrique : des femmes restées au pays comme de celles qui ont émigré. Pour toutes, et pour les premières plus que pour les autres, l'émigration a un nom : *émigration subie*.

« Nous sommes au vingt-et-unième siècle, dans un monde en voie de développement universel, mondial, et ce dont souffrent en premier lieu les femmes africaines c'est le manque de respect.

« Les Nations unies, les Ong, les femmes blanches qui viennent chez nous envoyées par les organisations mondiales, parlent de la liberté de la femme. Mais quelle liberté, dans un pays où règnent la famine, la sécheresse et le manque de moyens ? Qui dit pauvreté dit manque de respect, et dit par-dessus tout féodalité de la femme.

« Chez nous, il n'y a pas de Rmi, pas de droits sociaux. Nos pays sont économiquement faibles, mais cela ne veut pas dire, en soi, qu'ils sont pauvres. Au contraire, nous sommes riches, notre richesse est notre culture ; ce sont nos droits culturels. Chez nous il n'y a pas de droits sociaux mais il y a des droits culturels ; et les femmes ont ces droits, nos enfants ont ces droits. Il faut les mettre en état de fonctionner normalement.

« Les Nations unies, leurs émissaires voient tout cela, ils voient tout et ne bougent pas le petit doigt. C'est un système éloigné de nous mais qui nous encadre rigidement. Dans un système pour le peuple, près du peuple, s'il fonctionnait vraiment pour faire respecter les droits des femmes et des enfants, toutes ces organisations mondiales, comme elles opèrent aujourd'hui, n'ont pas de sens d'être.

« L'Unicef, ils savent très bien que la seule manière d'aider les enfants, c'est d'aider les parents. Les enfants ne sont pas à l'abri, ils sont dans la misère, dans l'abandon, le laisser-aller, parce que les parents n'ont pas de moyens. Des sommes énormes sont dépensées pour des programmes de sensibilisation touchant les "droits des femmes", les "droits des enfants", des droits abstraits venus d'Europe, et rien n'est fait pour assurer les conditions concrètes de la défense de nos droits, des droits que nous avons déjà, nous les femmes et nos enfants.

« Ces organisations mondiales, les Ong, elles sont parmi les responsables de la non protection des enfants. Le manque de moyens des parents, voilà la principale maladie endémique dont souffrent nos enfants.

« Aujourd'hui, la féodalité de la condition de la femme, ce n'est pas notre culture, nos droits culturels - si on les mettait en condition de fonctionner, de s'améliorer. La féodalité c'est la misère, c'est les maux que la misère entraîne derrière elle, c'est, avant tout, l'émigration de nos hommes. »

Excision

Sindy sait pertinemment de quoi elle parle. Elle a vécu cela dans sa chair, en elle-même et en tant que mère. Et c'est cette deuxième expérience qui a été bouleversante. Enfin, elle l'a vécu dans son activité professionnelle. Elle parle maintenant de l'excision des filles, cet exemple souvent cité en occident de l'oppression mâle de la femme africaine, et problème très réel.

« Je suis excisée, comme la plupart des femmes de mon pays. Je ne m'en souviens pas, j'étais trop petite, un bébé. Ma fille aussi est excisée. Je ne m'y suis pas opposée, je trouvais cela normal, c'est dans les us et coutumes. Il faut connaître, avoir vécu, pour juger. Il faut savoir ce que c'est, socialement, une femme non excisée.

« Femme non excisée égal femme non mariée. De la même manière que, si la femme ne prie pas, elle ne pourra jamais se marier dans une famille respectable. Une femme non mariée n'est rien, chez nous.

« Mais lorsque, jeune épouse, jeune mère de quatorze ans, j'ai vu tout ce sang, du sang partout, lorsque j'ai entendu les cris de ma fille, c'est là que j'ai dit non, ça suffit.

« Au Mali l'excision est illégale. Moi je suis contre l'excision, c'est inadmissible. Mais son illégalité, au Mali, est une idée venue d'Europe.

« Illégale mais pratiquée partout, et spécialement dans les villages, tout le monde le sait. À la radio, j'ai fait des émissions sur cela, pourquoi il faut bannir l'excision. Nous étions entourées de femmes blanches, elles nous parlaient de la liberté de la femme, de l'émancipation de la femme africaine. Avec quels résultats ? Des lois abstraites que personne ne respecte, des lois pour satisfaire les préjugés à la mode des femmes blanches, représentantes du pouvoir blanc.

« L'excision diminue l'intensité du désir sexuel, et c'est pourquoi, dans un pays d'émigration mâle, comme historiquement a été le Mali, encore aujourd'hui elle est censée être un rempart contre l'infidélité conjugale. Chez nous, si l'avortement est un crime légal, la grossesse d'une femme en l'absence de son mari est un crime culturel. Pareillement une m.s.t., une maladie sexuellement transmissible. Cette femme sera rejetée par les deux familles, celle du mari et la sienne, et, couverte de honte, elle sera portée à se suicider, suite à cette honte.

« Cela est ancré au fond de notre culture morale. L'éducation sexuelle des filles repose sur ces principes : tu ne te donneras jamais à un homme pour de l'argent ; tu auras un seul homme, c'est le seul que tu désires, et cet homme est ton mari ; tu lui seras toujours fidèle, même s'il est loin, puisqu'il reviendra.

« Il ne s'agit pas de critiquer le passé, les mentalités, il faut connaître comment et pourquoi elles se sont formées, et connaître le présent et ce qui, dans le présent, peut les faire évoluer en bien ou en mal. Le problème n'est pas de faire une loi pour rendre l'excision illégale, c'est de créer les conditions pour qu'elle ne soit plus réputée nécessaire dans telle société.

« J'ai laissé ma fille, ma poupée. Elle est mariée à un homme émigré. Elle demeure donc chez sa belle-mère, elle fait les tâches ménagères de toute la famille. C'est quelque chose d'inadmissible. Mais cela est. Donc : comment faire pour changer vraiment cet esclavage de la bru dont le mari a émigré ?

« Par une loi l'interdisant et laissant les choses telles quelles ? Par une loi interdisant l'émigration des hommes, nécessité vitale, tant que les choses demeureront inchangées, pour les familles aussi bien que pour le pays tout entier ?

« Ce que je crains surtout, pour ma fille, ce sont les tentations de la situation présente. Les tentations qui surgissent à chaque coin des rues pour une femme jeune et jolie. La proie et le vautour. À la maison tu es traitée pire qu'une servante, humiliée, tu n'es rien et tu n'as rien à te mettre sur toi. Tu contemples une belle robe dans une vitrine. Elle te fait envie mais tu n'as pas le sou. Le vautour est là, sous la forme d'un bel homme. Il te fait des compliments, il dit que tu es jolie comme une fleur, il dit que tu le serais encore plus si tu pouvais avoir cette robe, cette robe sur toi. Il s'offre de l'acheter pour toi. Le désir sexuel aussi est là, tout excisée que tu es. Cet autre homme lointain, à qui tu es mariée, tu ne sais pas du tout, aujourd'hui (aujourd'hui c'est différent, ce n'est plus comme par le passé), tu ne sais vraiment pas s'il va revenir un jour. Il n'est pas facile, dans ces conditions, de ne pas céder. Jolie fleur résistera une fois, deux fois, mais la troisième ? La tentation est forte, la tentation conjuguée de la belle robe et de la chair. Voilà ce que je crains surtout pour ma fille.

« Parce que le vautour tentateur, il ne va pas te dire s'il a la maladie, lui. Au contraire, c'est son plaisir, c'est son goût de te la filer. Pour se montrer à soi-même sa puissance, son pouvoir qu'il a d'infecter une femme. Et une fois que tu es malade, chez nous, m.s.t. égal sida - quelle que soit ta vraie maladie. Cela veut dire que tu seras rejetée, non seulement par la famille, mais par tout le monde, tu n'es plus rien, un rebut de la société. Voilà ce que je crains pour ma fille. »

ÉMIGRATION SUBIE

Personne ne s'en étonnera : l'émancipation de la femme à l'occidentale est en général très mal vue, dans les conditions de bouleversement et de dissolution accélérée des rapports sociaux traditionnels que connaissent aujourd'hui les pays du tiers-monde et notamment de l'Afrique.

« Elle est perçue, nous dit Sindy, comme la femme se livrant à la débauche. Parce que tout le monde a ce spectacle devant les yeux, notamment dans les grandes villes. Mais ce sont la pauvreté et l'émigration qui engendrent la débauche, la prostitution et la maladie. Et c'est à ces causes-là, à la pauvreté et à l'émigration, que doivent s'attaquer ceux qui veulent l'émancipation de la femme africaine.

« Notre émancipation ne peut pas être la même que celle de la femme blanche européenne. Nos structures culturelles ne sont pas les mêmes, nous n'avons pas à copier sur le modèle de l'Europe. Nous avons notre culture, nos droits culturels à nous. Vouloir faire comme s'ils n'existaient pas, voilà du néo-colonialisme culturel.

« L'émancipation, si elle doit se faire, se fera sur cette base. Aujourd'hui, l'émancipation passe par la fidélité des deux sexes, de la femme à l'homme et de l'homme à la femme, dans le cadre de la famille. Ce cadre doit être renforcé ; ce qui l'affaiblit, à quelque titre que ce soit, va à l'encontre de l'émancipation de la femme africaine, à l'encontre de ses droits, une vie digne pour elle et ses enfants, et suscite des réactions opposées et dominantes dans nos sociétés, finalement a le résultat paradoxal de renforcer, polariser une dualité aberrante de la figure de la femme : esclave domestique ou prostituée.

« C'est dans un cadre familial renforcé par la fin du manque de moyens, que la femme recouvrera le respect qui lui est dû, ses droits et sa dignité, à elle et à ses enfants. Dans le cadre d'une famille recomposée, la pratique même de l'excision va sans doute disparaître.

« Je m'explique. La fidélité conjugale est mise à mal, actuellement en Afrique, essentiellement par ce phénomène incontestable, l'émigration subie de nos hommes. Cette émigration à temps indéterminé, et la séparation prolongée, indéfinie du couple qu'elle entraîne, c'est cela qui fait chercher un palliatif à ses effets (infidélité de part et d'autre) dans les pratiques d'excision des femmes. Qu'on élimine la cause, les effets aussi seront éliminés. Le besoin de ces pratiques s'effacera au sein des familles et de la société et dans le cœur des hommes.

« Il faut agir, agir vite sur les causes de l'émigration. Je l'ai dit : le règne de la famine, de la sécheresse, du manque de moyens des familles.

« Certes, ce sont là des problèmes complexes, des problèmes qu'on ne résout pas du jour au lendemain. Mais enfin, il y a émigration et émigration. Pour rester les pieds sur terre, sur cette terre de France où se déroule aujourd'hui cette lutte des sans-papiers de la Bourse du travail, je ne dirai que ça, pour conclure.

« Il y a des choses qu'on peut faire tout de suite, des choses importantes pour commencer à renverser la tendance, stopper le cours actuel, cette évolution d'aujourd'hui qui va, incontestablement, vers le mal de l'Afrique : des femmes, des enfants, des gens d'Afrique. Parmi ces choses, la plus importante c'est la régularisation immédiate de tous les sans-papiers.

« Le fait d'avoir des papiers permettrait à nos hommes de revenir au pays. La régularisation permettrait leur retour d'un double point de vue. D'abord, aux grandes vacances, ce qui est un droit de tous les travailleurs réguliers. Ceci est très important, car la femme qui attend son mari dans une famille dont les moyens de subsistance sont assurés, et qui sait qu'il va revenir régulièrement, elle n'a pas d'autres pensées, elle pense à lui, à son retour, lui reste fidèle.

« Ensuite, leur retour définitif au pays. C'est faux que les Africains viennent en France pour y rester définitivement. La plupart sont des jeunes, mariés ou pas, qui viennent pour gagner de l'argent, dans le but, certes, d'aider leur famille au pays, mais aussi d'en mettre assez de côté, au bout de cinq ou dix ans de travail, pour revenir s'y construire une maison, s'y réunir à leur famille ou s'en faire une, s'y installer décemment. Leur régularisation favoriserait l'accomplissement de ce dessein.

« Leur non régularisation, au contraire, est vue, par eux mais avant tout au pays, comme une non réussite. L'homme émigré qui a échoué ne reviendra pas. C'est donc la politique actuelle de la France qui favorise les longues durées d'immigration et perpétue les séparations, qui détruit les liens familiaux. L'émigré sans-papiers s'incruste, malgré lui, dans la société qui lui refuse la reconnaissance. C'est donc cette politique qui renforce puissamment, rien que pour cela, la misère endémique de l'Afrique et des familles africaines. »

Voilà ce que nous a dit Sindy. Des mots forts. Des mots qui méritent d'être médités et de soulever le débat. Nous l'espérons.

Pour notre part, nous nous bornons à une remarque. La femme, dans son discours, n'est pas que la femme, c'est la femme et ses enfants. Ses droits culturels (*« obligés »*, a tenu à souligner plusieurs fois Sindy) sont leurs droits. Les enfants, ce sont les enfants de la femme. Si vraiment la voix de Sindy n'est pas que sa voix mais la voix générale des femmes africaines, alors de ce qu'elle a dit une conséquence majeure coule de source. À l'opposée de la vision (courante en Europe) de la « famille patriarcale » de l'Afrique noire musulmane, les femmes ont su garder et se couper, au cours des siècles, dans cette famille, un espace social propre, reconnu et puissant. C'est la continuité et le renforcement de cet espace, un déploiement nouveau d'une telle puissance mise à mal dans le monde moderne, qu'elles revendiquent au titre de leurs *droits culturels*.

En marge du débat sur matelas

Présentation de l'occupation de la Bourse du travail par des travailleurs sans-papiers. Son originalité

[Communiqué-tract diffusé par la coordination 75 en préparation du débat]

Quelques repères

En avril dernier, la CGT lance dans quelques entreprises la première « vague de grèves » de travailleurs sans-papiers, à l'appui de la revendication de « régularisations dans le cadre du travail » (article 40 de la loi Hortefeux et dispositions relatives).

Le cadre non déclaré est celui des accords syndicats-MEDEF-gouvernement sur la représentativité syndicale (qui aboutiront à la nouvelle loi du 20 août 2008), prélude aux élections prud'homales (3 décembre) et professionnelles à venir.

Ce cadre électoral détermine le choix des « cibles » et la forme de ces grèves de sans-papiers lancées par la CGT. En premier lieu, quelques occupations spectaculaires (à retentissement médiatique) de restaurants parisiens fréquentés par la haute de la capitale ; ensuite, quelques grèves-occupations de type symbolique, comme celle de l'entreprise de nettoyage Ma Net (Paris 11e ; deuxième « vague » du mois de mai) par un nombre artificiellement réduit - à l'opposé du principe vital de la grève ouvrière - de grévistes femmes.

La coordination de sans-papiers 75

La CSP 75 réunit quatre collectifs parisiens de sans-papiers. Elle existe formellement sous ce nom depuis l'occupation de la basilique de Saint-Denis, en 2002, et de fait depuis Saint-Bernard en 1996.

Elle a adhéré au mouvement de grèves de sans-papiers dès le début, notamment en participant aux piquets de différents sites occupés ; participation dans la droite ligne d'une longue pratique de collaboration avec la CGT.

Plusieurs de ses adhérents ont la carte de ce syndicat ; la grande majorité sont des travailleurs sans-papiers isolés, subissant de ce fait le pire joug patronal mais confiants dans le soutien syndical à leurs revendications de régularisation.

Travailleurs sans-papiers *isolés*

Isolés, au sens qu'ils travaillent le plus souvent dans de toutes petites boîtes ou dans des boîtes n'occupant qu'un ou deux sans-papiers, ou encore, en moindre mesure, pour de petites et moyennes agences d'intérim (artificiellement isolés, dans ce cas). Leur isolement les met dans une situation de faiblesse extrême face au patron. En effet, quel rapport de force établir sans la force du nombre ?

C'est cette situation qui les soumet aux formes d'exploitation les plus dures : une main d'œuvre, au pied de la lettre, corvéable et taillable à merci.

Cette situation est largement dominante dans le travail des sans-papiers, de loin la plus représentative de leur dépendance de la discrétion du patron. Les travailleurs qui adhèrent à la coordination 75 et qui occupent la Bourse du travail depuis sept mois sont, de ce fait, un échantillon très représentatif des conditions réelles dans lesquelles s'exerce, grâce aux dispositions légales en application, le travail des sans-papiers en France.

Une prise au mot

« Régularisations par le travail ». Dès le lancement de ce mot d'ordre par la CGT, les sans-papiers de la coordination 75 se sont dit : *« Enfin voilà notre tour venu ! »* Ils ont cru à la volonté franche de la CGT, ils ont cru au commencement véritable de la régularisation de tous les sans-papiers travailleurs, de la grandissime majorité des sans-papiers de France :

« Régularisations par le travail - nous aussi on est des travailleurs - notre droit est aussi d'être régularisés. »

Forts de cette logique d'égalité de droits syndicaux, dès l'accord passé en avril entre la CGT et le ministère pour le dépôt collectif de mille dossiers de régularisation de sans-papiers grévistes, les collectifs de la coordination 75 ont eu une réunion à l'union départementale CGT de Paris :

« Voici mille dossiers de travailleurs sans-papiers isolés, nous aussi on participe aux piquets de grève, on a les mêmes droits que les grévistes ; faites-en le dépôt collectif comme des mille dossiers de travailleurs sans-papiers non isolés ! »

Limpide prise au mot du mot d'ordre syndical.

Décision d'occuper la Bourse du travail

« Niet ! » C'est par ce mot bref qui évoque d'anciennes allégeances, que les sans-papiers résument la réponse de la CGT. Par ce mot accompagné d'un vaste sourire, et d'un geste qui tranche, sec comme le mot.

Confiance déçue, sentiment de trahison à la hauteur de l'espoir éveillé. Mais il y a une explication, simple et évidente, toutefois : et c'est que la CGT se trompe. La décision est prise d'occuper la Bourse du travail. Le mouvement de solidarité qui ne peut manquer de naître, à l'instar de ce qui se passa à l'occupation de l'église Saint-Bernard, puis à la basilique de Saint-Denis, ce mouvement sera si puissant qu'il fera revenir la CGT de son erreur, même qu'elle prendra alors la tête du mouvement.

Interdits de démocratie

Mais ce sont les sans-papiers qui devront vite déchanter. Seulement, au lieu de baisser les bras, leur détermination reste intacte et affichée. Ils se feront même une force de leur propre erreur. Et c'est ce qui fera, au fil des mois, l'originalité de leur lutte. Alors que les murs du silence convenu se dressent autour d'elle, l'occupation s'organise d'une manière autonome et les sans-papiers lèvent leurs voix pour parler d'une voix générale.

Au nom de tous les sans-papiers de France, au même titre que leurs droits essentiels d'hommes et de femmes, ils revendiquent une pleine autonomie d'organisation et d'action. Ils affirment leur indépendance du *colonialisme syndical* et de toute chapelle associative ou de gauche ; ils appellent tous les sans-papiers à se

rassembler dans un mouvement unitaire et autonome. *Le mouvement des sans-papiers ne pourra se faire désormais que par les sans-papiers eux-mêmes.*
Une telle volonté revendiquée d'indépendance, voilà qui va produire un fait nouveau, dans les annales de la lutte des sans-papiers en France. L'occupation la plus longue, la plus importante en nombre, 1300 sans-papiers qui se relayent sur les lieux occupés, sept mois que ça dure, et personne n'en parle.
Ils étaient en droit de s'attendre, dans une société qui se dit démocratique, à au moins autant de bruit autour d'eux qu'en avaient suscité des occupations bien moindres, aussi bien pour le nombre que pour la durée. Mais la publicité de leur lutte leur est de fait tout bonnement niée. La publicité, ce principe vital de toute démocratie, n'est pas bonne en France pour des sans-papiers qui ne sont pas chapeautés par de bons « soutiens » français. *Isolés* comme travailleurs immigrés sans-papiers, ils ont le droit de le rester aussi comme occupants de la *Maison des travailleurs*.

Le Journal de la Bourse du travail occupée

L'originalité et la vitalité de cette lutte n'ont pas besoin d'être prouvées par de longs discours, elles sautent aux yeux ou à la figure de tous ceux qui s'y frottent, et elles sont entre autres témoignées par la parution de cette publication.
Les huit numéros sortis depuis fin juin en ont fait la première et, jusqu'à aujourd'hui, la seule entreprise de ce genre. Là s'exprime la parole directe, motivée, réfléchie des sans-papiers engagés et organisés dans une lutte autonome d'envergure. On y trouve les raisons de leurs doléances, déceptions, leurs enthousiasmes, espoirs, projets, leur histoire presque au jour le jour, un document de première main et unique pour la connaissance de la coordination 75 et de la lutte engagée.

Deuxième « débat sur matelas »

Un premier « débat sur matelas » s'est tenu le 28 juin dernier, en même temps que la parution du premier numéro du *Journal de la Bourse du travail occupée*. Le nom choisi vient de l'endroit, la grande salle de la Bourse jonchée des matelas où dorment les occupants. Ce débat avait vu l'affluence de plus de 500 personnes (des sans-papiers en grande majorité) pour discuter sur le thème *« La situation des sans-papiers, enjeux et perspectives des luttes actuelles »*.
Le thème d'aujourd'hui, *« Le travail des sans-papiers en France »*, coule de source des premiers paragraphes de cette présentation.
Le souhait est que ce thème puisse être débattu dans tous ses aspects et conséquences, tant quotidiens que de longue haleine. Économiques, sociaux, politiques, syndicaux, juridiques. Tant « franco-français » qu'internationaux (en particulier pour ce qui concerne les pays de la « Françafrique », vu l'origine de la presque totalité des occupants de la Bourse du travail). Enfin, que l'affluence et la qualité soient telles qu'elles puissent poser la base de quelque chose d'autre, et qui pourrait déboucher sur des *« états généraux des sans-papiers de France »*.

Communiqué de presse de la CSP 75, 10 décembre 2008

Les sans-papiers de l'occupation de la Bourse du travail reçus au Conseil d'État

Les 1300 travailleurs sans-papiers isolés qui occupent la Bourse du travail de Paris depuis plus de sept mois en ont marre de la sourde oreille que font les pouvoirs publics à leurs justes revendications de régularisation pour sortir d'une situation devenue humainement intolérable. Le 5 décembre dernier, ils ont donc dirigé leur manifestation du vendredi sur la place du Palais Royal, décidés à se faire entendre et demandant d'être reçus au Conseil d'État.
Après une bonne heure de slogans lancés sans relâche et de roulements de tambours devant le portail de la haute institution, deux délégués sans-papiers ont été reçus par son Secrétaire général, à qui ils ont pu exposer leurs doléances.
Les points suivants ont été abordés :
1. La pratique d'arrestations déloyales aux guichets de la Préfecture, lors de convocations.
2. La pratique d'expulsions immédiates après ces arrestations ; sans laisser le temps d'un recours administratif et, à plus forte raison, de saisir le Conseil d'État.
3. La pratique de transfèrement au CRA après 16 heures, quand la Cimade a quitté les lieux ; de manière à pouvoir expulser tout de suite les sans-papiers mis dans l'impossibilité de recevoir l'aide juridique prévue.
4. Les critères de régularisation et la situation particulièrement dure des travailleurs sans-papiers isolés, abandonnés à eux-mêmes, oubliés par les syndicats, en l'absence de section syndicale dans les entreprises de moins de dix salariés. Les régularisations ne se font pratiquement plus que par l'article 40, par la règle du travail, et c'est pourquoi ces travailleurs n'arrivent pas à en bénéficier, isolés qu'ils sont en face d'un patron qui a tout intérêt à ce qu'ils restent sans-papiers pour mieux les exploiter.
5. L'occupation de la Bourse du travail. L'esprit de la démarche semble avoir été bien compris, puisque ce n'est pas normal que les syndicats ne s'engagent que dans des entreprises d'une certaine importance. Le Secrétaire général ignorait que l'occupation se poursuivait encore, car, a-t-il dit, personne n'en parle.
6. Les 750 dossiers (sur 1300) dont la Préfecture a accepté le dépôt depuis des mois. Il a été expliqué que la moitié seulement de ces dossiers sont complets aux yeux de la Préfecture, mais que même pour ces dossiers-là les convocations sont envoyées au compte-gouttes, et les régularisations arbitrairement faites en nombre encore moindre.
7. Finalement, un rapide tableau a été fait de l'implication sociale de la coordination de sans-papiers 75 dans les arrondissements parisiens où elle est présente, et de son engagement dans des associations pour des projets de développement au pays (écoles, dispensaires, infrastructures routières, etc.), en plus de l'aide réelle que représentent les rapatriements d'argent des travailleurs sans-papiers aux familles.
Le Secrétaire général du Conseil d'État a reconnu l'intérêt particulier de chaque point abordé et, en priorité, des deux questions suivantes : les arrestations aux guichets de la Préfecture et les modalités d'expulsion, et les critères de régularisation dans le cas des travailleurs sans-papiers isolés.
À cette fin, il a promis d'envoyer, dès lundi 8 décembre, une lettre au Ministère de l'immigration, avec les doléances des sans-papiers qui occupent la Bourse du travail et demandant qu'une délégation soit reçue à bref délai par le chef de cabinet du Ministre.

Appel de la coordination des sans-papiers 75

Nous occupons la Bourse du travail de Paris depuis près de huit mois.
Mais, malgré l'hiver qui avance,
toujours pas de chauffage, pas d'eau chaude,
et la nourriture manque.

En dépit de deux mois de pourparlers,
les syndicats et la ville de Paris
refusent toujours de nous donner le chauffage.

Ils veulent faire plier
les travailleurs sans-papiers de la Bourse du travail
par le froid, par la faim, par les maladies.
Mais malgré le ventre vide et le corps malade et glacé,
nous irons jusqu'au bout de notre lutte.

Les autorités municipales ont fait la remarque
qu'à l'occupation on ne voit plus guère d'enfants.
Qui amènerait ses enfants à la Bourse du travail dans ces conditions?
Nos enfants ne sont-ils donc pas des enfants?
En quoi sont-ils différents?

Une fois de plus l'esprit colonialiste jamais éteint montre son visage.
Et les droits les plus élémentaires des femmes et des hommes de couleur,
autrefois colonisés, aujourd'hui exploités,
et qui demandent à être régularisés, sont bafoués.
Et cela se passe en plein centre de Paris.

Nous en appelons à la solidarité de toutes les organisations,
de toutes les personnes de bonne volonté.
Les ventes de cartes, de t-shirts, du journal
sont nécessaires mais ne peuvent suffire.
Nous avons besoin de manger tous les jours !
Apportez-nous de la nourriture, des médicaments,
ou de l'argent pour en acheter.

Apportez-nous de la chaleur et votre soutien !

Pour tout don d'argent, prière d'apporter les chèques directement à la CSP 75 :
Bourse du travail, 85 rue Charlot, 75003 Paris (métro République)
ou bien écrivez-nous un mail : bourse.occupee@free.fr

Samedi 20 décembre 2008